

Arrêté n° 93 du 18 janvier 2021 portant approbation d'un bail emphytéotique entre la République du Congo et la société Congo Contracting

Le ministre des affaires foncières et du domaine public,
chargé des relations avec le Parlement,

Le ministre des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 17-2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière ;

Vu la loi n° 9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat ;

Vu la loi n° 10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domanial et foncier ;

Vu la loi n° 24-2008 du 22 septembre 2008 portant régime foncier en milieu urbain ;

Vu le décret n° 2005-552 du 7 novembre 2005 portant modalités d'attribution des biens du domaine privé de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-406 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des finances et du budget ;

Vu le décret n° 2017-407 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement ;

Vu la demande de conclusion d'un bail emphytéotique par la société Congo Contracting, portant sur une propriété immobilière non bâtie du domaine privé de l'Etat ;

Considérant l'intérêt général certain et le caractère socio-économique du projet,

Arrêtent

Article premier : Est approuvé le bail emphytéotique conclu entre la République du Congo et la société Congo Contracting, sur une propriété immobilière non bâtie de l'Etat, d'une superficie de six mille quatre cent quatre-vingt-quinze virgule quarante-deux mètres carrés (6495, 42 m²), dont le texte est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 18 janvier 2021.

Le ministre des affaires foncières et du domaine public,
chargé des relation avec le Parlement,

Pierre MABIALA

Le ministre des finances
et du budget,

Calixte NGANONGO